

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen professionnel et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2018 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise tous les 2 ans, en alternance avec le concours d'ingénieur et concomitamment à l'examen d'ingénieur alinéa 2, l'examen professionnel d'ingénieur territorial de promotion interne.

Au titre de l'année 2020, l'examen professionnel d'ingénieur territorial a donc été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique pour le compte des Centres de Gestion de la Bretagne, de la Normandie et des Pays de la Loire.

CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	11 décembre 2019
Période d'inscription	du 21 janvier au 12 février 2020
Date limite de dépôt des dossiers	20 février 2020
Épreuves écrites d'admissibilité	18 juin 2020 au Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes (44) Reporté au 13 octobre 2020 au Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes (44)
Jury d'admissibilité	12 janvier 2021
Épreuves orales d'admission	du 1 ^{er} au 4 février 2021
Jury d'admission	5 février 2021
Résultats d'admission	5 février 2021

COMPOSITION DU JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- CORDIER Anne-Marie, adjointe au maire de Ligné (44)
- CRNKOVIC Martine, maire de Louailles (72)
- QUELLARD Michèle, maire du Croisic (44)
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre (44), Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique et président du jury (44).

Collège des fonctionnaires

- LEFEBVRE-COURONNÉ Isabelle, ingénieure territoriale hors classe, architecte directrice pour Nantes Métropole (44)
- MARCHANDEAU Jean-Michel, ingénieur territorial principal à la retraite, représentant du CNFPT
- PELÉ Laurent, ingénieur territorial hors classe, responsable du service Prévention, sécurité du travail à Nantes Métropole (44)
- PLAUD Denis, ingénieur en chef territorial, responsable d'agence à Nantes Métropole Habitat, représentant du personnel tiré au sort à la CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44)

Collège des personnalités qualifiées

- GUÉRANGER Patrice, ingénieur territorial, directeur des services techniques à la mairie de Saint-Lyphard (44), suppléant du Président du jury
- LEHUÉDÉ Maryvonne, attachée territoriale, directrice du pôle Environnement à la Communauté de communes du pays d'Ancenis (44)
- MAUFREY Sabrina, ingénieure territoriale, cheffe de projet Innovation numérique au Conseil Régional des Pays de la Loire
- RANTY Richard, ingénieur territorial principal, responsable du pôle Logement et cadre de vie au Conseil Régional des Pays de la Loire

INSCRIPTIONS

1/ Conditions d'accès

Étaient admis à se présenter à cet examen professionnel **les techniciens territoriaux** justifiant de **8 ans de services effectifs** dans un **cadre d'emplois technique de catégorie B** au 1^{er} janvier 2020.

Toutefois, les candidats pouvaient, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, être admis à subir les épreuves au plus tôt un an avant la date à laquelle ils auraient dû remplir les conditions d'inscription sur liste d'aptitude.

Par conséquent, ont été admis à se présenter les candidats qui comptabiliseraient au 1^{er} janvier 2019, 7 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

Seules les périodes de services publics accomplis en qualité de stagiaire ou de titulaire sont prises en compte.

2/ Statistiques

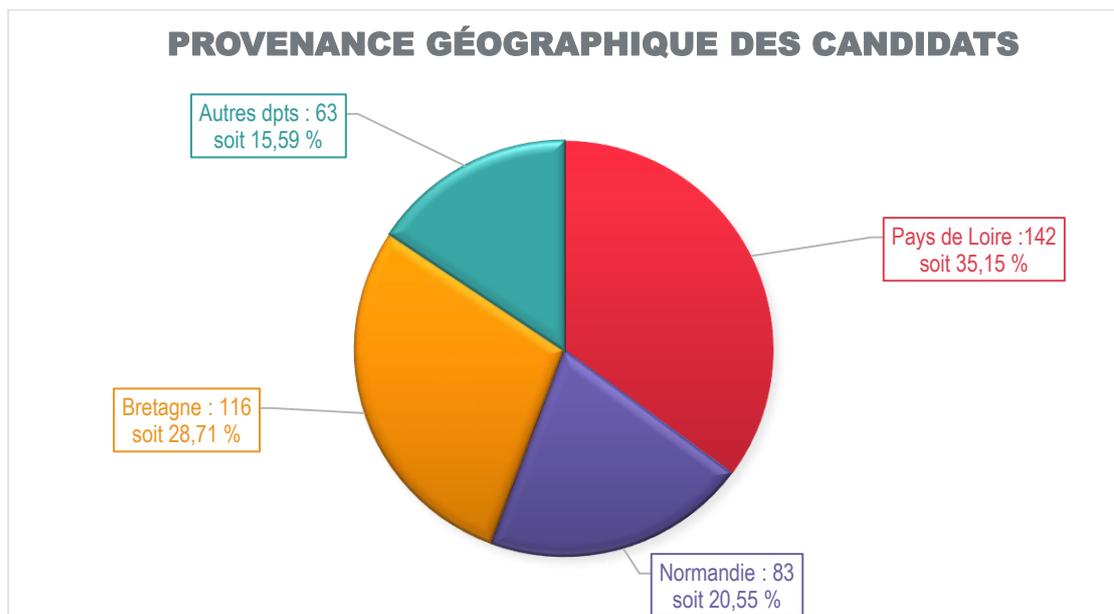
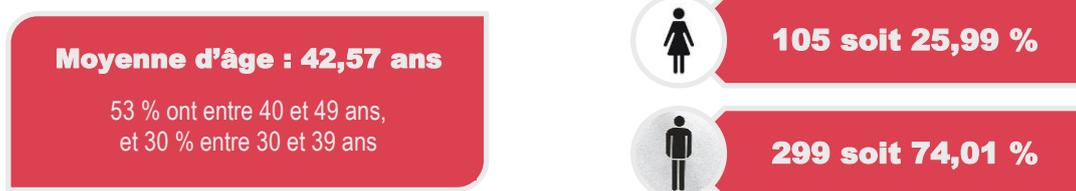
a. Focus sur les inscriptions/admis à concourir

Inscrits	Admis à concourir	Présents	Absents	Taux d'absentéisme
447	404	317	87	21,53 %

Pour information, le delta entre le nombre de candidats inscrits et ceux admis à concourir correspond à :

- 10 refus (principalement dû à l'ancienneté non conforme)
- 33 annulations d'inscription

b. Profil des candidats admis à concourir



84 % des candidats proviennent du Grand Ouest (régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

ÉPREUVES ÉCRITES

1/ Les épreuves

Les candidats ont subi deux épreuves d'admissibilité.

a. Intitulés réglementaires

- 1- **La rédaction**, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, **d'une note** faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé. (durée : 4 heures ; coefficient 3).

Il s'agit d'un sujet commun et transversal proposé à tous les candidats, quelle que soit la spécialité dans laquelle ils concourent.

- 2- **L'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des **options choisies** au moment de son inscription. (durée : 4 heures ; coefficient 5.)

b. Cadrage de l'épreuve et principe de correction

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire
- L'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme
- Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui n'a toutefois qu'un caractère indicatif. Celle-ci est disponible sur le site www.cdg44.fr :

- Rubrique : « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale / Préparer un concours / Notes de cadrage / Filière technique »

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des deux épreuves écrites d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat.

c. Sujets

Les sujets de 2020 et ceux des autres sessions sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (www.cdg44.fr) :

- Rubrique : « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale / Préparer un examen / Annales / Filière technique »

d. Remarques et conseils des correcteurs

- Les correcteurs relèvent un manque évident de préparation : réponses trop floues, superficielles et approximatives
- La partie « synthèse » a été en général plutôt bien réussie
- La partie « propositions opérationnelles » s'est avérée plus laborieuse du fait d'un manque de culture professionnelle
- Faiblesse notable dans la maîtrise de la rédaction et de l'orthographe
- Les candidats sont invités à prendre de la hauteur ;

e. Répartition des notes

Épreuve de note

SPÉCIALITÉS (nombre de candidats)	12 ≤ NOTE	10 ≤ NOTE < 12	8 ≤ NOTE < 10	5 ≤ NOTE < 8	NOTE* < 5/20	MOYENNE /20
Ingénierie, gestion tech. et architecture (69) <i>Éventail des notes : de 0 à 17/20</i>	8 11,59 %	16 23,19 %	13 18,84 %	25 36,23 %	7 10,15 %	8,17
Infrastructures et réseaux (72) <i>Éventail des notes : de 1,50 à 14,75/20</i>	7 9,72 %	14 19,45 %	15 20,83 %	27 37,50 %	9 12,50 %	7,19
Prévention et gestion des risques (58) <i>Éventail des notes : de 4,50 à 14,75/20</i>	13 22,41 %	18 31,03 %	16 27,59 %	10 17,25 %	1 1,72 %	8,69
Urbanisme, aménag. & paysages (56) <i>Éventail des notes : de 3,75 à 16/20</i>	17 30,36 %	12 21,43 %	19 33,93 %	7 12,50 %	1 1,78 %	10,27
Informatique, et systèmes d'info (62) <i>Éventail des notes : de 1,75 à 13,50/20</i>	12 19,35 %	12 19,35 %	20 32,26 %	13 20,97 %	5 8,07 %	8,96
Ensemble (317)	57 17,98 %	72 22,71 %	83 26,18 %	82 25,87 %	23 7,26 %	8,66

*note éliminatoire

40,69 %

52,05 %

On constate que plus de la moitié des candidats ont moins de 10/20 à cette épreuve de note.

Épreuve de projet

SPÉCIALITÉS (nombre de candidats)	12 ≤ NOTE	10 ≤ NOTE < 12	8 ≤ NOTE < 10	5 ≤ NOTE < 8	NOTE* < 5/20	MOYENNE /20
Ingénierie, gestion tech. et architecture (67) <i>Éventail des notes : de 4 à 13,25/20</i>	9 13,43 %	13 19,40 %	17 25,37 %	23 34,34 %	5 7,46 %	8,47
Infrastructures et réseaux (72) <i>Éventail des notes : de 1,75 à 15,75/20</i>	13 18,05 %	14 19,45 %	22 30,56 %	17 23,61 %	6 8,33 %	10,29
Prév. et gestion des risques (58) <i>Éventail des notes : de 3 à 15,50/20</i>	6 10,35 %	8 13,79 %	14 24,14 %	25 43,10 %	5 8,62 %	8,38
Urbanisme, aménag. et paysages (56) <i>Éventail des notes : de 2,50 à 14,50/20</i>	8 14,29 %	18 32,14 %	21 37,50 %	6 10,71 %	3 5,36 %	9,59
Informatique, et systèmes d'information (62) <i>Éventail des notes : de 1,50 à 14,50/20</i>	9 14,52 %	13 20,97 %	19 30,64 %	16 28,81 %	5 8,06 %	8,92
Ensemble (315)	45 14,29 %	66 20,95 %	93 29,52 %	87 27,62 %	24 7,62 %	9,13

*note éliminatoire

35,24 %

57,14 %

En dehors des notes éliminatoires, plus de la moitié des candidats ont une note inférieure à 10/20 pour l'épreuve de projet portant pourtant sur l'option dans laquelle les candidats sont supposés exercer actuellement leurs missions.

À peine 1 candidat sur 6 obtient une note supérieure ou égale à 12/20.

2/ Validation des épreuves écrites

a. Jury de validation des épreuves écrites

L'examen organisé en application de l'**alinéa 1** n'est pas ouvert par spécialité ou par option. Toutefois, il prévoit qu'une des deux épreuves écrites d'admissibilité porte sur l'option. En effet, l'établissement d'un projet ou étude porte sur l'une des options choisies par le candidat, au moment de son inscription.

Il semble donc judicieux de fixer des seuils propres à chaque spécialité. Le jury a veillé à respecter une certaine cohérence et homogénéité dans ses choix.

SPÉCIALITÉS	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	10,13 / 20	17
Infrastructures et réseaux	10,03 / 20	18
Prévention et gestion des risques	10,16 / 20	16
Urbanisme, aménagement et paysages	10,06 / 20	31
Informatique, et systèmes d'information	10,06 / 20	21
TOTAL		103

Après délibération, ce sont donc au total 103 candidats qui ont été déclarés admissibles et donc convoqués pour participer à l'épreuve orale d'admission.

POUR INFORMATION :

Au regard de la totalité des résultats, voici le nombre de candidats, par spécialité, ayant eu au moins une note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'une des deux épreuves :

SPÉCIALITÉS	NOMBRE DE CANDIDATS	
	TOTAL	ÉLIMINÉS
Ingénierie, gestion technique et architecture	69	11 15,94 %
Infrastructures et réseaux	72	15 20,83 %
Prévention et gestion des risques	58	6 10,35 %
Urbanisme, aménagement et paysages	56	4 7,14 %
Informatique, et systèmes d'information	62	9 14,52 %
TOTAL	317	45 soit 14,19 %

c. Profil des candidats admis à se présenter à l'oral



Si la proportion de candidats ayant entre 40 et 49 ans reste la plus représentée (plus de la moitié des candidats admissibles), seuls 24,31 % des admis à concourir âgés entre 40 et 49 ans accèdent à l'oral contre 34,68 % de la tranche d'âge située entre 30 et 39 ans.

ÉPREUVE ORALE

1/ L'épreuve orale d'admission

Admis à l'oral	Présents	Absents
103	101	2

a. Intitulé réglementaire

Un entretien portant sur l'**expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes** du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un **exposé du candidat sur son expérience professionnelle**. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel** ainsi que son aptitude à **résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé).

b. Cadrage de l'épreuve

La note de cadrage préconise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :

	Durée
I – Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	10 mn max
II – Capacité à analyser l'environnement professionnel et à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement	30 mn
III – Motivation, posture professionnelle et potentiel du candidat	Tout au long de l'entretien

Les épreuves orales se sont déroulées du 1^{er} au 4 février 2021 à l'espace Adélis à Nantes.

c. Répartition des notes

Éventail de notes	Notes ≥ 14/20	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
De 4/20 à 18,5/20	39	14	17	18	11	2	11,60
	38,61 %	13,86 %	16,83 %	17,82 %	10,89 %	1,98 %	

* Note éliminatoire

2/ Validation de l'épreuve orale d'admission

a. Jury d'admission

Le jury procède à l'examen des notes anonymes des 2 épreuves

- **Considérant** l'ensemble des notes attribuées aux candidats.
- **Considérant** que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat
- **Considérant** que tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- **Considérant** qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
10	82

Après délibération, ce sont donc au total 82 **candidats** qui ont été déclarés admis et inscrits sur liste d'admission.

b. Profil des candidats admis



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un examen exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel d'ingénieur.

Une attention et un effort particuliers doivent apporter plus de connaissances professionnelles dans l'exercice. Par ailleurs, pour l'épreuve orale, les membres du jury regrettent un manque certain de curiosité des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 1^{er} juin 2021

Le président du jury,



Philip SQUELARD